

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-594/SG/CD i (rendue exécutoire par arrêté n° 71-594/SG/CD du 20 avril 1971)

n° 71-594/SG/CD

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

20 avril 1971

Numéro JO

n° 9 du 10/05/1971

Date du numéro

10 mai 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 171/7eL du 8 avril 1971 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant modification du Plan directeur d'urbanisme de Djibouti concernant les emprises des voies: avenue du Héron, avenue du Maréchal-Gallieni, boulevards des Maréchaux Franchet-d'Espérey, Lyautey, Joffre et Foch, rues Denis de-Rivoyre, Ferdinand-de-Lesseps, Couronne centrale du Plateau du Serpent et Route circulaire d'Ambouli.